



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

# Lettre aux Retraités

## Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

(chiffre INSEE )

Janvier 2015 :	- 1%
Février 2015 :	+ 0,7%
Mars 2015	+ 0,7%
Avril 2015	0,1%
mai 2015	0,2%
Juin 2015	- 0,1%
Juillet 2015	- 0,4%
août 2015	+ 0,3%
Septembre 2015	- 0,4%
octobre 2015	+ 0,1%
Novembre 2015	- 0,2%
Décembre 2015	+ 0,2%
<b>Cumul 2015</b>	<b>+ 0,2%</b>

## Evolution des pensions :

- 1,3 % au 1er avril 2013 ( moins 0,3% de CASA)
- 0,1% au 1er oc-

## Nous sommes toujours en ordre de marche !

Notre Conseil national a eu lieu le 2 février dernier dans les locaux de la confédération. Les retraités y ont pris toute leur part. En effet plusieurs camarades sont intervenus à la tribune.

Le bureau des retraités, qui s'est réuni le 27 janvier, n'a pas émis de remarque particulière sur l'activité de notre fédération. Comme l'a souligné Claude DENIS lors de son intervention, même si la représentativité n'a pas été atteinte, la campagne pour les élections professionnelles de novembre dernier a été exemplaire. L'aide confédérale pour ces élections a été fortement appréciée et saluée comme telle par le Conseil national.

Notre fédération reste en ordre de marche, son orientation, définie au congrès de Ronce-les-bains reste un outil pertinent de développement.

Le contexte est pourtant difficile pour nous retraités, ayant subi la mensualisation des retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2016, contre laquelle nous restons opposés. Celle-ci s'inscrit dans l'objectif d'harmonisation des régimes entre eux afin d'arriver à terme à un régime universel.

Cette mensualisation s'accompagne de la dématérialisation du relevé de pension. Désormais le décompte des pensions sera disponible sur le site de la CPRP dans nos espaces personnels. Ce nouveau système est particulièrement mal ressenti par les retraités. En effet environ 50% d'entre eux n'ont pas accès à internet ou à un ordinateur. Par ailleurs, pour ceux qui le peuvent, l'accès à l'espace personnel est particulièrement difficile et souvent saturé.

Le contexte de l'entreprise est également particulièrement inquiétant. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la direction de la SNCF s'est exprimé dans un « temps réel » annonçant : la parution d'un décret socle le 15 mars prochain. Ce qui entraînerait la disparition du RH 077 (condition de travail) et la mise à mal du statut des cheminots. La convention collective des travailleurs du rail le remplacerait !

Les prochains mois risquent d'être d'un intérêt capital pour les cheminots, pour les retraités, pour notre fédération. Nul doute que nous saurons relever le gant !



## Conseil d'administration



Plusieurs administrateurs font état de « rumeurs » sur les modalités de liquidation des pensions des cheminots. Le président affirme qu'aucun projet de décret ou de texte n'existe au moins jusqu'en mai 2017. **\*Et Après ?!**

**Site internet** : la caisse a terminé la refonte de l'architecture socle des téléservices web. La caisse indique que cela était indispensable pour le développement de nouveaux services en ligne et aussi pour la mise en œuvre du nouvel espace personnel. **\*On voit aujourd'hui ce qu'il en est avec les dysfonctionnements que chacun peut constater !**

Un plan stratégique de lutte contre la fraude a été élaboré en 2014. Ce plan est issu des réflexions qui ont été menées au sein de groupes de travail internes. **\*A suivre**

La caisse va impulser sa politique partenariale avec la Mutualité sociale agricole, notamment à travers l'externalisation de l'hébergement et l'exploitation du système d'informatique maladie. **\*Toujours la même logique d'harmonisation des régimes entre eux et de réduction des coûts sans tenir compte des besoins des affiliés.**

**\*commentaires Force Ouvrière**



Jean-Louis VILLENEUVE figure emblématique de Toulouse nous a quittés.

C'est le 11 septembre que de nombreux amis et camarades ont entouré la famille de Jean-Louis pour ses obsèques qui se sont déroulées à Montauban, lieu où repose déjà une partie de sa famille.

Disparu de manière brutale alors qu'il préparait les obsèques de sa sœur, Jean-Louis fut une figure incontournable du Syndicat et de la Région de Toulouse.

Raymond Barbarou qui fut longtemps Secrétaire Régional (lui aussi disparu), ancien parmi les anciens de Toulouse, répétait souvent que s'il était venu au militantisme c'était grâce à Jean-Louis. Après 1968 certains militants ayant quitté le navire pour aller grossir les rangs des <syndicalistes collaborateurs> (les mêmes qu'aujourd'hui d'ailleurs,) il avait fait face quasiment seul et avec détermination et courage aux difficultés et ainsi maintenu la barque à flot. Il avait ainsi suscité l'admiration d'un certain nombre d'adhérents et déclenché des vocations.

Jean-Louis fut Secrétaire du Syndicat de Toulouse et aussi Secrétaire Régional. Après son départ en retraite, il fut Conseiller juridique de l'union départementale pour les affaires prud'homales, rôle dans lequel il excellait.

Jean-Louis, c'était aussi la gentillesse, la persévérance, la camaraderie et les bons petits plats entre amis.

Salut Jean-Louis

André MONS

## RH 077 (anciennement PS4) remis en cause à brève échéance

Quand le patron de la SNCF fait une annonce dans les médias on pourrait s'attendre à un scoop ! Que nenni, celui-ci ressort la vieille rengaine du coût du travail trop important et qu'il voudrait voir baisser. Rien de nouveau donc, que cette revendication dogmatique du patronat, qui déjà en 1936, après avoir dû lâcher aux grévistes des droits nouveaux, notamment les 15 jours de congés payés, annonçait la faillite généralisée des entreprises françaises ! Depuis les salaires ont arraché de nouveaux droits et les bénéficiaires des actionnaires n'ont pas cessé d'augmenter. Pourquoi ? Grâce à la productivité des salariés qui progresse.

A la SNCF, l'organisation du travail est imposée par le RH0077 (décret 99-1161). Ce décret indique comment les cheminots peuvent et doivent effectuer les 35 heures.

Ce texte permet en toutes circonstances d'assurer un service public et impose aux salariés, par exemple, de travailler 24 heures sans interruption en cas d'accident. Ce RH0077 autorise un salarié à travailler plus de 6 heures sans coupure... Voilà ici quelques éléments, parmi tant d'autres, qui relèvent de droits inférieurs aux salariés du privé. Ce RH0077 prévoit l'organisation du travail avec une moyenne de 35 heures par semaine calculé par semestre, ce qui offre une flexibilité à l'entreprise que beaucoup lui envient ! En respectant le



RH0077, l'entreprise programme donc aux cheminots en moyenne des semaines de 35 heures. Si elle en est incapable, ce n'est pas la faute des cheminots ! Dans les entreprises privées, le temps de travail est hebdomadaire et si il est dépassé

des compensations en salaire ou en temps sont données... rien de moins que ce qui est prévu dans le RH0077 !

Il suffit d'ailleurs de regarder les reliquats de congés de bon nombre d'agents, le casse-tête permanent des cadres pour faire tourner l'entreprise avec de moins en moins de personnel, pour se rendre compte qu'il n'y a pas de nantis à la SNCF ! Quel droit extraordinaire pour un agent qui, après avoir passé Noël au travail, loin de sa famille, a le droit de récupérer cette journée en semaine, milieu janvier... ?

Non, il n'y a pas de privilégiés, juste des cheminots avec des droits et des devoirs. Le RH0077 n'est pas une panacée, il correspond aujourd'hui à un équilibre issu de négociations et de l'histoire des chemins de fer assurant notamment vie privée, service public, et sécurité !

Pour les retraités : les plus anciens qui ont combattu sa mise place (accord 35h entre la Direction et CGT/CFDT) se souviennent amèrement ce que cela a coûté en modération salariale sans parler l'annualisation du temps de travail ! Les cheminots ont donc largement payé les droits concédés par la direction pour les lâcher aujourd'hui !

## Echo des Régions



**Syndicat Du Mans** : Comme chaque année les camarades du Mans ont tenu leur assemblée générale, le 28 janvier dernier, en présence du secrétaire de l'Union Départementale de la Sarthe qui a évoqué les dossiers du département qui sont significatifs des problèmes nationaux. La Section Nationale des retraités était représentée par Claude DENIS qui a fait le point sur la situation des retraités à la SNCF. La mensualisation des pensions depuis le 1er janvier ainsi que la dématérialisation des relevés de pensions ont été au centre des débats.

Gérard LE MAUFF qui avait été invité en voisin est intervenu sur l'Union Confédérale des retraités ainsi que sur la situation à la SNCF.

Après l'approbation à l'unanimité du rapport d'activité, un repas pris en commun a clos la réunion.

BNP, Société générale, Caisse d'épargne Île-de-France... En 2016, la plupart des banques traditionnelles mettront en place des frais pour la tenue du compte courant, avec un tarif pouvant aller jusqu'à 30 euros par an. Ce service était gratuit dans 70 % des établissements bancaires il y a encore cinq ans. Quant à la Banque Postale, elle augmente tous ses tarifs.



Les banques en ligne restent moins chères, mais « elles ne proposent pas les mêmes services, il faut bien regarder les conditions », prévient Hervé Mondange, juriste à l'association FO consommateurs (AFOC).



Pour l'utilisateur, ces frais de gestion restent souvent obscurs. « Il est normal de payer pour un service, mais quand on a une tarification pour pratiquement chaque élément pris séparément, comme la carte de crédit ou les incidents de paiement, que recouvrent les frais de tenue de compte ? », s'interroge Hervé Mondange

## Lancement d'un comparateur public en ligne

« Des frais de gestion opaques créent une suspicion, voire une contestation, ajoute Martine Derobert, secrétaire générale de l'AFOC. Les banques pourraient par exemple chercher à compenser la baisse continue des commissions perçues auprès des commerçants, à la demande de la Commission européenne et des autorités de la concurrence, européenne comme nationale. S'il y a un réel service rendu, autant le dire. »

Alors que les tarifs augmentent, l'AFOC constate une dégradation du service rendu. De plus en plus d'utilisateurs sont renvoyés vers un automate ou Internet. Des agences ferment, à l'instar de la Société générale qui va supprimer 20 % de son réseau en cinq ans.

Pour aider les usagers à y voir plus clair, le ministère des Finances devait lancer au 1<sup>er</sup> février 2016 un comparateur en ligne de tarifs bancaires répertoriant plus d'une centaine d'établissements. À cette date, le ministre Michel Sapin devait aussi saisir le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) d'une étude sur ce que recouvrent vraiment les frais de gestion. Martine Derobert, qui siège dans cette instance, fera valoir les revendications de l'AFOC, notamment en matière de transparence.

### Zoom : Bon à savoir

Au moment de régler ses achats en ligne, l'internaute est invité à choisir entre Carte bleue (CB), Visa, Mastercard... « Il faut cocher la case CB, logo que toutes ces cartes possèdent, pour que le paiement soit traité par un système bancaire français, précise l'AFOC. Sinon il sera traité par un système étranger, ce qui pose la question des emplois et du traitement des données. »